

Compte rendu du conseil municipal du 13 août 2020

L'an deux mil vingt et le treize août à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BARRAL, Le Maire.

Etaient présents : Philippe BARRAL, Ariane ALBARIC, Bernard ANDRE, Nicolas DE SCHRYVER, Sylvain DENIS, Liliane TARROU, Gérard VOLOT, Corinne VIELLEDEN,

Etaient absents : Dorine PARISI donne pouvoir à Philippe BARRAL, Nathalie DECLERCK donne pouvoir à Sylvain DENIS, Paul REMISE.

Secrétaire de séance : DENIS Sylvain.

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 4-10 et 11 juillet 2020.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier l'ordre du jour en ajoutant à la séance la convention de suivi de labellisation « Village de Caractère »,
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification de l'ordre du jour,

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mr le Maire informe le Conseil municipal, que suite au courrier de la Sous-Préfète, il y a lieu de reprendre la délibération concernant la composition de la commission d'appel d'offres. Doivent être désignés : 3 titulaires et 3 suppléants, le Maire étant d'office Président de droit. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal désignent à l'unanimité :
Mme Ariane ALBARIC , Mr Bernard ANDRE , Mr Gérard VOLOT, sont élus délégués titulaires.
Mr Nicolas DE SCHRYVER, Mr DENIS Sylvain, Mr REMISE Paul, sont élus délégués suppléants.

CONVENTION DE SUIVI DE LABELLISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération approuvant la convention de suivi de labellisation « Village de caractère».

Vote du Conseil Municipal après lecture de la convention :

- 9 voix pour

- 1 abstention Gérard VOLOT.

La convention de suivi de labellisation est votée avec neuf voix pour, et une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Débat sur les mesures sanitaires à prendre en considération pour la fête du village 2020, les décisions adéquates seront prises en fonction de l'évolution de la situation pandémique et administrative .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 .

A Aumessas, le 14 août 2020
Le Maire, Philippe BARRAL